



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société SIPH s'est tenue le 21 juin 2013 à 14h30, à l'hôtel Baltimore – Salon Trocadéro – 88, Bis avenue Kléber – 75116 Paris.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance totalisaient plus de 66 % du capital social de la société, et plus de 76 % des droits de vote.

Les détenteurs d'actions présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ont adopté l'ensemble des résolutions présenté à l'Assemblée par le bureau et présidé par Monsieur Pierre BILLON Président du Conseil d'administration, en la présence de Monsieur Bertrand VIGNES, Directeur Général.

### PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Après avoir approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012, les actionnaires ont décidé de distribuer un dividende de 20.243.160 € soit 4,00 euros brut par action.

La mise en paiement du dividende a été fixée au 28 juin 2013.

Les actionnaires ont approuvé les conventions réglementées et le rapport du Président sur le contrôle interne. La résolution n°4 a été amendée lors de l'Assemblée Générale à la suite d'une erreur de frappe. La convention d'assistance technique a été établie entre SIPH et MFPM (*et non CFM*).

L'Assemblée Générale accepte de porter à 72.000 € le montant maximum des jetons de présence précédemment fixé à 60.980 € par l'Assemblée du 07 juin 1996.

L'Assemblée Générale prend acte de la désignation, faite par le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2012, du nouveau représentant permanent, Madame BARRY TANNOUS Lucie, de la société IMMORIV administrateur de la Société SIPH.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite par le Conseil d'administration lors de la réunion du 19 décembre 2012, du nouvel administrateur M. Pierre BILLON en remplacement de M. Jean-Louis BILLON.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de M. Bernard DIGUET Censeur pour une durée de 3 ans.

Il a enfin été donné tous pouvoirs pour les formalités légales.

Le résultat du vote résolution par résolution peut être consulté sur :

<http://siph.com/assemblees-generales>

### **Au sujet de SIPH**

*La Société Internationale de Plantations d'Hévéas est spécialisée dans la production, l'usinage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel. SIPH exploite plus de quarante milles hectares d'hévéas matures, et vise aujourd'hui une capacité de production de 160 000 tonnes répartie sur 4 pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Libéria). Le latex traité est issu de l'exploitation des plantations d'hévéas de SIPH et d'achats effectués auprès de planteurs indépendants. SIPH commercialise sa production, principalement réservée à l'activité pneumatique, sur le marché international. Pour plus d'informations, visitez le site web : [www.siph.com](http://www.siph.com).*